

	Maladie du sommeil de la carpe Carp Edema Virus (CEV)	F 10
---	---	--

Origine

C'est une maladie émergente due à un virus, le Carp Edema Virus (CEV).

Elle est connue au Japon depuis les années 1970, où elle a causé d'importantes mortalités de carpes koïs.

Les premiers cas sont signalés en France en 2013. Depuis, elle progresse régulièrement. En juin 2026, quelques cas sont confirmés dans le nord de la Haute-Saône, où elle a causé de très importantes mortalités de carpes dans les étangs concernés.

Poisson concerné

Carpes et carpes koïs. Ces dernières étant potentiellement des porteuses saines du CEV, il ne faut pas introduire de koïs dans les étangs piscicoles.

Période favorable

Fin d'hiver / début de printemps : température < 15 °C. Toutefois, des cas ont été signalés à d'autres périodes de l'année, avec des températures d'eau comprises entre 6 et 10 °C (1).

Comment la reconnaître et l'identifier

- **Importante mortalité** des carpes, notamment des plus grosses.
- **Léthargie** des poissons vivants : carpes couchées sur le flanc ; lorsqu'elles sont stimulées, elles peuvent se remettre à nager sur une courte distance avant de retomber au fond sur le côté (1).
- **Des atteintes corporelles** peuvent être visibles sur les poissons morts : œdèmes cutanés, énophtalmie, accumulation de mucus sur la peau et lésions branchiales importantes (1).

Toutefois, **son identification formelle nécessite une analyse en laboratoire.**

Le plus proche se situe à Poligny (39) — tél. : 03 84 73 73 40. Il convient de le contacter pour obtenir des indications sur le conditionnement des poissons ou des organes à analyser. La prestation est payante : compter entre 200 et 300 euros pour les gros spécimens. Cette somme inclut le coût du prélèvement des organes, qui doit parfois être réalisé dans un autre laboratoire avant leur transport.

Quelles sont les causes ?

1/ **Empoisonnement.** La maladie apparaît 2 à 5 semaines après l'introduction. En effet, le stress (transport, surpopulation, etc.) favorise l'apparition de la maladie.

2/ **Pêche de loisir.** Apport du virus par les instruments de pêche (épuisette, bourriche, tapis, etc.).

3/ **Contamination du matériel piscicole.** Instruments de capture et de transport du poisson lors des vidanges.

Mesures à prendre face à la maladie

- Ne transporter aucun poisson vivant hors de l'étang afin de limiter la transmission du virus par des poissons asymptomatiques ;
- Faire appel à un équarrisseur ou enfouir les poissons morts après les avoir recouverts de chaux.
- Cette maladie n'est pas actuellement soumise à déclaration.

.../...

Il n'existe pas actuellement de traitement pour les poissons présents dans l'étang, seules des mesures préventives peuvent être prises :

1/ Privilégier des achats locaux pour vos alevinages.

2/ Désinfecter le matériel de pêche de loisir ou de pisciculture utilisé dans l'étang : épuisette, bourriche, tapis de protection, filets, paniers, seaux, bacs de transport, etc.

Plusieurs mesures doivent être mises en œuvre :

- a) Nettoyage soigneux après chaque session, à l'eau claire et avec une brosse si nécessaire. La boue protège les virus et bactéries, y compris lors des désinfections.
- b) Désinfection préalable avant utilisation du matériel sur plusieurs plans d'eau :
 - Par séchage au soleil : efficace s'il est réalisé sur une durée suffisante pour faire disparaître toute trace d'humidité et permettre aux UV d'agir.
 - Par utilisation d'un produit adapté (type virucide ou désinfectant à large spectre). ***Attention : ces produits sont en général nuisibles aux milieux aquatiques. Il est nécessaire de bien lire les notices d'emploi et d'en respecter les préconisations.***

3/ Éviter de trop empoissonner.

La ***surpopulation piscicole, qui nuit au bien-être du poisson***, est un facteur de stress qui favorise l'apparition de maladies.

En cas de contamination, un assainissement du milieu est possible en pratiquant une période d'assec.

Attendre une période favorable (automne) pour vidanger, retirer les poissons, puis les détruire ou les consommer s'ils sont sains. Surtout, ne pas les réintroduire dans un autre plan d'eau.

Réaliser un assec de plusieurs mois avec épandage de chaux. Ceci n'est qu'un retour à une pratique de gestion traditionnelle qui consiste à mettre en étang « au repos » pour l'assainir et l'enrichir.

Face à cette maladie émergente localement, nous comptons sur l'engagement de nos adhérents pour prendre toutes les mesures nécessaires afin d'en limiter la diffusion. Cela passe par l'application des mesures préconisées dans cette fiche et par l'information des propriétaires qui n'en auraient pas connaissance.

Au final, l'action de l'APAME, qui encourage la gestion piscicole traditionnelle favorisant un marché local du poisson, est pleinement d'actualité. En effet, cela éviterait l'introduction dans nos plans d'eau de poissons, parfois d'origines lointaines, porteurs de maladies inconnues localement.

(1) Source : exposé sur les maladies des poissons, docteur Patrick Girard, vétérinaire ichtyologue.